



Prévention et maîtrise des risques

GROUPE CNPP
DPMES / LEI
LABORATOIRE ELECTRONIQUE INCENDIE
Route de la chapelle Réanville
CD 64 – CS22265
F27950 SAINT-MARCEL
Téléphone : +33 (0)2 32 53 64 49
Télécopie : +33 (0)2 32 53 64 96

ATTESTATION N° DN 17 00 02

DETECTION AUTOMATIQUE D'INCENDIE

APTITUDE POUR LA CONFIRMATION D'ALARME POUR EXTINCTION AUTOMATIQUE A GAZ

DEMANDE PAR	: Xtralis 36, Rue Jean Rostand 91300 Massy
NOM COMMERCIAL	: VLF, VLC & VLP
DESCRIPTION DU PRODUIT	: Détecteur de fumée par aspiration
DOMAINE COUVERT	: Pilotage d'installations d'extinction automatique à gaz – Confirmation d'alarme feu par des détecteurs de fumée ayant un mode de détection identique - § 2.12.1.1 de la R7 (juin 2007)
PROTOCOLE D'ESSAIS	: Selon AMI 06-04 C de Mars 2014 du CNPP : Attestation d'aptitude pour la confirmation d'alarme (méthode 3)
SELON RAPPORT D'ESSAIS *	: N°DI 17 00 08 du 24 Avril 2017
SENSIBILITE	: Réglable (voir détail en page 2)
AVIS TECHNIQUE DU CNPP	: Satisfait les exigences du protocole d'essais

Attestation établie à St Marcel par le **CNPP – DPMES – Laboratoire Electronique Incendie**

Le 24 Avril 2017

Cachet et signature du directeur :

Groupe CNPP
DPMES
Laboratoire Electronique Incendie
Pour le Directeur des Laboratoires et par délégation
Chef de Service

Bruno PETIT
Signature électronique

* Cette attestation dispense le fabricant de la présentation du rapport d'essais.

Trame Attestation DN - Confirmation d'alarme – Version 3

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L115-27 du code de la consommation, ni un agrément de quelque nature que ce soit. La reproduction de ce document n'est autorisée, sauf approbation préalable du CNPP que sous sa forme intégrale. Le CNPP décline toute responsabilité en cas de reproduction ou de publication non conforme. Le CNPP se réserve le droit d'utiliser les enseignements qui résultent du présent document pour les inclure dans des travaux de synthèse ou d'intérêt général pouvant être publiés par ses soins.



Configuration du détecteur de fumée par aspiration

Le réseau aéraulique du détecteur de fumée par aspiration (*détecteur N°1*) « VLF », « VLC » ou « VLP », servant à la confirmation d'alarme feu est raccordé par l'intermédiaire du cylindre de coïncidence (*A*) « EXCYL-3E1S » directement à la sortie de 3 détecteurs de fumée par aspiration, (*N°2 à N°4*).

Les détecteurs ($N^o 2$ à $N^o 4$) gamme « VEP », gamme « VEU », « VLP », « VLC » ou « VLF » peuvent être les 3 mêmes ou être mixés en respectant les conditions de réglages suivantes :

- Les réglages du détecteur de fumée par aspiration servant à la confirmation d'alarme feu (*détecteur N°1*), doivent être configurés comme suit :

- Réglage de sensibilité en % /m $\frac{10\%}{Nb * x}$
 - 10% : seuil de réglage classe C
 - Nb : Nombre d'entrées du cylindre de coïncidence « EXCYL-3E1S » utilisées
 - x : Nombre total de points de captation du détecteur (*parmi les 3*) ayant le moins de points de captation

(avec un maximum de 60 points de captation par entrée du cylindre de coïncidence « EXCYL-3EIS »)

- Réglage temporisation à : 0 Seconde
 - La sortie (*relais*) d'alarme feu 1 doit être utilisée pour la transmission de l'alarme feu